MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLÉVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

BP 192 Malanville-Bénin
Tel : +229 01 60 66 28 61
Email : atda.pole1@gouv.bj

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE VALLEE DU NIGER

(ATDA VN)

MARCHE DE FOURNITURES

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Avis d'Appel *d'Offres Ouvert National (AOON) n°005/2025 du 23/09/2025*

Objet : *Acquisition et mise en place des matériels agricoles : vingt (20) motoculteurs, cinquante-et-un (51) batteuses vanneuses et dix (10) moissonneuses lieuses de riz au profit des producteurs de riz des pôles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.*

Source de financement : *Budget National (PNDF RIZ)*

Gestion : *2025*

Imputation budgétaire : *036001015 410390001000000 1 0421 6413*

Commencé le *23/10/2025*
Achevé le *23/10/2025*

Octobre 2025

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National n°005/2025 du 23/09/2025 relatif à l'acquisition et la mise en place des matériels agricoles : vingt (20) motoculteurs, cinquante-et-un (51) batteuses vanneuses et dix (10) moissonneuses lieuses de riz au profit des producteurs de riz des pôles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 pour la passation des marchés de fournitures.

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National (AOON).

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi vingt-trois octobre à dix heures vingt minutes, dans la salle de réunion de la Direction Générale de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Vallée du Niger (ATDA VN), sise à Malanville, au quartier Tassi-Tédji, BP:192 Malanville-Bénin ; Téléphone : (+229) 01 97 13 32 92, Email : atdavnprmp1@gmail.com, la commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N° 095/DG-ATDA VN/PRMP/CSA du 07/10/2025 :

- Président : Zoubérou ALFA SANI ALI, Personne Responsable des Marchés Publics
- Rapporteur : GNANGO Samuel, SP/PRMP ATDA VN
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
DAF	Safiri M. SALEY	CSCSB (Rpt DAF)	*Avec voix délibérative*
DP	Bakounouré AKPO	A/CPFD	*Avec voix délibérative*
DAI	Amen M. GNAMBODE	C/SIEA	*Avec voix délibérative*

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau synthèse ci-après :

Lot unique	**Intitulé :** Acquisition et mise en place des matériels agricoles : vingt (20) motoculteurs, cinquante-et-un (51) batteuses vanneuses et dix (10) moissonneuses lieuses de riz au profit des producteurs de riz des pôles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.
Procédures	
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert National (AOON).
Justification	-
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal n°02912-09/DNCMP/CEA/25 du 05 septembre 2025.
Soumissionnaires	
- **GROUP SIM TOURE SARL**	

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
NATHANIEL'S EMERGING COMPANY	**Pour non recevabilité de l'offre à l'examen préliminaire.** La lettre de soumission produite n'est conforme au modèle exigé. En effet : - Au niveau du point a) du modèle type, il a omis le groupe de mots « **y compris l'addendum/les addenda** ; - Au niveau du Point d) du modèle type, il a distrait le groupe de mots « **les rabais offerts et modalités d'application desdits rabais sont les suivants, Rabais** : **Les rabais ci-après seront accordés, et Modalités d'application des rabais** ». En lieu et place de ce groupe de mots, il a ajouté le groupe de mots « **il n'y a pas de rabais** ». - La lettre de soumission de l'offre est signée par « **ACHOH M. Ephraim** au lieu de **ACHOH Mardochée Ephraim** » en contradiction aux des dispositions des décisions N° 2024-110/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRA/SA du 26/09/2024 et N° 2024-053/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRA/SA du 07/05/2024.
BIGNON TECHNOLOGIES ET SERVICES SARL	**Pour non recevabilité de l'offre à l'examen préliminaire.** La lettre de soumission produite n'est pas conforme au modèle exigé. En effet : - La lettre de soumission a été adressée à la **« PRMP de l'ATDA VN** » en lieu et place de l'Autorité Contractante qui est « **Agence Territorial de Développement Agricole-Vallée du Niger** » qui est contraire aux dispositions de l'IC 1.1 du DPAO à la page 59 du DAC ; - La lettre de déclaration produite par le soumissionnaire a été adressée aussi à la « **PRMP de l'ATDA VN** » en lieu et place de l'Autorité Contractante qui est « **Agence Territorial de Développement Agricole-Vallée du Niger** » qui est contraire aux dispositions de l'IC 1.1 du DPAO à la page 59 du DAC ; - L'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique produit par le soumissionnaire, n'est pas conforme au modèle exigé. En effet, au niveau des **Astérix « 3, 4 et 5 »** de l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique, il est demandé de : « [***insérer, en cas de sous-traitance ; ainsi qu'au nom de nos sous-traitants***] » or l'engagement n'ait pas renseigné sur les zones « écritures italiques » comme renseigné au niveau de la première phrase « **Nous soussigné [insérer le nom du soumissionnaire]**, en contradiction avec les dispositions de l'IC 1.1 du DPAO à la page 59 du DAC et de la décision N°2025-050/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRA/SA du 08/04/2025.
AKATEC GROUP SARL	**Pour non recevabilité de l'offre à l'examen préliminaire.** La lettre de soumission produite n'est pas conforme au modèle exigé. En effet : - Au niveau du Point d) du modèle type, le soumissionnaire a omis le groupe de mots « **Rabais : Les rabais ci-après seront accordés, et Modalités d'application des rabais** » ; - Au niveau du Bordereau des prix et du calendrier de réalisation des services connexes, il a été constaté une distraction à la ligne 5, notamment dans les colonnes 2 et 4 relatives à la description des services (« Livraison globale à l'ATDA 5 siège Bohicon et la mise en place se fera dans les différentes ATDA (1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7) ») et à la quantité indiquée (1). - Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique n'a pas été « **cacheté** » par le soumissionnaire. Ce qui constitue une **contradiction avec les dispositions du l'annexe A-1-1 :**

	Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre, qui stipule que *« la non-production, la non-validité ou la non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre ».*
LES VERTUS DU SOL	**Pour non recevabilité de l'offre à l'examen préliminaire.** La lettre de soumission produite n'est pas conforme au modèle exigé. En effet : - Au niveau du point a) du modèle type, il a omis le groupe de mots « **y compris l'addendum/les addenda** » ; - Au niveau du Point d) du modèle type, il a distrait le groupe de mots « **Rabais : Les rabais ci-après seront accordés, et Modalités d'application des rabais** ». Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique n'a pas été « **cacheté** » par le soumissionnaire. Ce qui constitue une **contradiction avec les dispositions du l'annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre**, qui stipule que *« la non-production, la non-validité ou la non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre ».*
GLAS LAUSYL BENIN	**Pour non recevabilité de l'offre à l'examen préliminaire.** La lettre de soumission produite n'est pas conforme au modèle exigé. En effet : - Au niveau du point c) du modèle type, le soumissionnaire a inséré le prix hors taxes (HT) et le prix toutes taxes comprises (TTC) ». Les instructions du bas de page au point 4 du modèle type, il est bien mentionné ce qui suit : « **le soumissionnaire précisera le prix total de son offre en mentionnant obligatoirement selon le cas, le prix hors taxes (HT) ou le prix toutes taxes comprises (TTC)** ». - La confirmation écrite, datée, signée et cachetée, habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat au cas où le signataire n'est pas le premier responsable de l'entreprise a été fourni, Or, l'offre a été signée, datée et signée par le premier responsable de l'entreprise. - La confirmation écrite, datée, signée et cachetée, habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat, a été fournie. Toutefois, cette pièce n'était pas requise en l'espèce, car l'offre a été signée et datée par le premier responsable de l'entreprise, tel que le confirme le registre de commerce joint au dossier.

Attributaire		
Nom :	**GROUP SIM TOURE SARL**	
Montant proposé (TTC)	281 546 580	
Montant évalué (corrigé)	281 546 580	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Acquisition et mise en place des matériels agricoles : vingt (20) motoculteurs, cinquante-et-un (51) batteuses vanneuses et dix (10) moissonneuses lieuses de riz au profit des producteurs de riz des pôles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.	
Prix (TTC)	281 546 580 F CFA	
Délai d'exécution	4 mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation du lot unique	**Attributaire**	**Montant**
Acquisition et mise en place des matériels agricoles : vingt (20) motoculteurs, cinquante-et-un (51) batteuses vanneuses et dix (10) moissonneuses lieuses de riz au profit des producteurs de riz des pôles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.	**GROUP SIM TOURE SARL**	Deux cent quatre-vingt-un millions cinq cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt **(281 546 580)** francs CFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 12 heures 30 minutes.

Ont signé

Président,

Zoubérou ALFA SANI ALI
PRMP

Rapporteur,

Samuel GNANGO
SP-PRMP

Membres

Amen M. GNAMBODE
C/SIEA (Rpt DAI)

Bakounouré AKPO
A/CPFD (Rpt DP)

Safiri M. SALEY
CSCSB (Rpt DAF)